

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

ENTRE : Monsieur le Maire de la Commune d (1)
d'une part,

ET : (2)
d'autre part.

M. (2) sollicitant l'autorisation d'utiliser (3)
le (4) à
en vue d'organiser (5)

IL A ÉTÉ CONVENU UN DROIT PRÉCAIRE D'UTILISATION ACCORDÉ AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1°) DÉSIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX À UTILISER

2°) CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

~~(6) L'organisateur reconnaît qu'il est mis à sa disposition de la vaisselle (dont inventaire en annexe)~~

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voix d'accès qui seront effectivement utilisées.

La période d'occupation des locaux s'étendra du (4) au

3°) OBJET PRÉCIS DE L'OCCUPATION - NOMBRE DE PARTICIPANTS

4°) MESURES DE SÉCURITÉ

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5°) ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où il sont mis à sa disposition.

Cette police porte le numéro elle a été souscrite le
auprès de

6°) RESPONSABILITÉ

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

~~(6) En cas de bris de vaisselle, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des pièces manquantes.~~

7°) PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à (2)

moyennant le règlement de la somme de

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Receveur Municipal.

8°) CAUTION DE GARANTIE

Une caution de Euros sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

Fait à

Le

L'ORGANISATEUR RESPONSABLE

LE MAIRE ou son REPRÉSENTANT

(1) Éventuellement représenté par M.

(2) Nom et adresse du particulier ou de l'organisme demandeur-organisateur.

(3) Désignation succincte des locaux.

(4) Date et heures.

(5) Objet succinct de la réunion ou de la manifestation.

(6) A rayer éventuellement.